

ETAMPES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
081-219102233/20241002-VI-DEL-2024-099-DE
Date de réception en Mairie : 07/10/2024
Date de réception en préfecture : 08/10/2024

Date de convocation : 25 septembre 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-099

Date d'affichage : 25 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 33

Objet : Convention de partenariat entre la Ville d'Etampes et la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne pour l'organisation de l'évènement octobre rose 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 octobre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
M	Mostefa	GHEMAIM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Matthieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Nathalie PABOUDJIAN représentée par M Franck COENNE, M Joseph ZOGBA représenté par M Dramane KEÏTA, Mme Claude MASURE représentée par Mme Françoise PYBOT, Mme Maraïm SY représentée par M. Fouad EL M'KHANTER, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par Mme Virginie TARTARIN, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M Tarik MEZIANE, M Maxime MARCELLIN représenté par Mme Camille BINET-DEZERT.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Sabah AïD, Kadiatou LY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT

Le Conseil Municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20241002-VI-DEL-2024-099-DE
Date de télétransmission : 07/10/2024
Date de réception préfecture : 07/10/2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention de partenariat pour le remboursement des sommes engagées (cf en annexe),

CONSIDERANT que la Ville d'Etampes s'inscrit pleinement dans le dispositif de campagne de lutte contre le cancer du sein et propose plusieurs rendez-vous dans ce cadre, dont la venue d'un mammobus à Etampes du 24 au 26 octobre 2024,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud Essonne soutient également la Ville dans cette démarche en proposant de participer financièrement, à hauteur de 5 000 €, au bon déroulement des activités portées par la commune,

CONSIDERANT la nécessité de signer une convention de partenariat pour le remboursement des sommes engagées et ainsi formaliser les engagements de chacune des collectivités,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne dans le cadre de la campagne de lutte contre le cancer du sein (octobre rose), comme ci-annexée,
- Dit que la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud Essonne participera au financement de la venue d'un mammobus dans la commune d'Etampes à hauteur de 5 000 € (sur présentation des justificatifs de dépenses),
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents afférents.

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1ère Adjointe au Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 07 OCT. 2024 et de sa réception par le représentant de l'Etat.